

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOISSET-LES-MONTROND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200206-20260223-D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2026

République Française - Département de la Loire

**SEANCE du 23 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 23 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 17/02/2026

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacquelin BOUIX, Magali BOURRAT, Rosemarie BREUILAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Sophie ROCHETTE  
Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Gilles PERRONNET, Pierrick URREA

Absent excusé :

- David NARCE pouvoir donné à Magali BOURRAT

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers :

En exercice :	12
Présents :	11
Représentée :	1
Absents :	0
Votants :	12

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**2026-02 : Subvention exceptionnelle voyage école**

Les élèves des classes :

- CE2-CM2 et CM1-CM2, soit 49 enfants, partent en classe transplantée à RETOURNAC du 2 au 6 février  
Le coût du séjour s'élève à 12 446 €, soit 254 € par élève.
- MS-GS, et CP-CE1, soit 43 élèves, partent en classe transplantée à APINAC du 25 au 27 mars  
Le coût du séjour s'élève à 6 106 €, soit 142 € par élève

La commune participe à hauteur de 10 € par élèves, soit un total de subvention de 920 €.

Pour couvrir les frais de transport qui s'élèvent à 1 400 €, l'école a déposé une demande d'aide auprès de la Région.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité la participation financière de 920 €.

Fait à Boisset lès Montrond,  
Le 27/02/2026

Le secrétaire de séance  
Gisèle MELONI



Le Maire  
Claudine COURT



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le 11 octobre 2023  
Le Maire,  
Claudine COURT